

## ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

Délégation fonction à Mme Christine SOULARD  
18ème membre du bureau communautaire

Arrêté A-2026-33

**La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L5211-9 ;
- **Vu** la délibération n°2026-071 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 portant élection du Président ;
- **Vu** la délibération n°2026-072 du Conseil communautaire du 14 avril fixant à 14 le nombre de vice-présidents ;
- **Vu** la délibération n°2026-090 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 par laquelle MME Christine SOULARD a été élue 18ème membre du bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais ;
- **Vu** la délibération n°2026-101 du Conseil communautaire du 14 avril 2026 portant délégation de pouvoirs du Conseil communautaire au Président ;
- **Considérant** que le Président peut sous sa surveillance et sa responsabilité déléguer une partie de ses fonctions à un ou plusieurs vice-présidents et, en l'absence ou en cas d'empêchement des vice-présidents ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à d'autres membres du bureau ;
- **Considérant** qu'il importe, dans un souci de bonne administration et de continuité du service public, de déléguer certaines fonctions aux vice-présidents et aux conseillers communautaires délégués ;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1 :

Délégation de fonction est donnée à **Madame Christine SOULARD**, membre du bureau communautaire, conseillère déléguée pour les : « **Plan climat air énergie territorial (PCAET) et Contrat d'Objectif Territorial (C.O.T.)** ».

Cette délégation s'exerce dans le cadre des compétences de la communauté d'agglomération et s'étend à toutes les actions ou politiques publiques pouvant être mises en œuvre dans ce cadre.

Cette délégation donne toute légitimité à Madame Christine SOULARD à représenter la communauté d'agglomération, dans son domaine de délégation et dans le respect des prérogatives des représentants élus par l'assemblée dans les organismes extérieurs ou syndicats.

La conseillère déléguée aux PCAET et C.O.T. agit en conséquence sous la coordination du vice-Président délégué à la transition écologique.

**ARTICLE 2 :**

Le Directeur général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, lequel sera applicable après publication et transmission à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE.

**ARTICLE 3 :**

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Bressuire, le 23 AVR. 2026

**La Présidente,  
Madame Emmanuelle MENARD**



**Je soussignée, Mme Christine SOULARD,**  
certifie avoir reçu notification du présent arrêté,  
A Bressuire, le 28/4/2026  
Signature

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes, representing the name Christine Soulard.

24 AVR. 2026

Transmis en préfecture le .....

Notifié ou publié le .....24 AVR. 2026.....

La Présidente,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.